



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Résen
au
Monite
belgi



25016418

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

23 -01- 2025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI

N° d'entreprise : **0501 687 760**

Nom

(en entier) : **TECHNICAL SECURITY SYSTEMS**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **chaussée d'Ath 242 - 7850 Enghien**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

En date du 1er décembre 2024,

Au siège social,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée Technical Security Systems, ayant son siège social à 7850 Enghien, chaussée d'Ath 242.

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Laurent Mauwet, Administrateur.

Le Président ne désigne pas de secrétaire.

L'assemblée aborde l'ordre du jour et après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à 7830 Bassilly, Pavé d'Ath 1B, à partir du 12 décembre 2024.

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder au dépôt au Greffe des décisions de la présente assemblée générale et à la publication au Moniteur Belge et à la Banque Carrefour des Entreprises des décisions prises ci-avant. Les comparants déclarent constituer à cet effet pour mandataire spécial de la société, avec faculté de substitution, la sprl ABH Compta représentée par son administrateur, Cyndie Van Steenkiste et établie à 7850 Enghien, rue de la Station, 54 (BE 0809.022.065).

VOTE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Fait à Enghien, le 1er décembre 2024.

M. Laurent Mauwet,
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/01/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).